

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**RAPPORT
D'UTILISATION DE
LA DOTATION DE
SOLIDARITÉ
URBAINE ET DE
COHÉSION
SOCIALE ET DU
FONDS DE
SOLIDARITÉ DES
COMMUNES DE
LA RÉGION ILE-
DE-FRANCE AU
TITRE DE
L'EXERCICE 2025**

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUPIER, Héloïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

LE CONSEIL,

Sur proposition de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'attribution de Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2025 qui s'est élevé à 311 372 €,

VU l'attribution du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour 2025 qui s'est élevé à 431 047 €,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la *Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale* présente au Conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Par ailleurs, le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, du *Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France* présente au Conseil municipal un rapport d'utilisation de ces fonds.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Donne acte à M. le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la *Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale* et du *Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France* au titre de l'exercice 2025 comme ci-dessous :

Actions financées	Dépenses totales	Part DSU		Part FSRIF		Autres financements	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Dépenses de gestion courante de la police municipale	1 804 815,00 €	3,29%	59 291,04 €	4,55%	82 079,40 €	92,17%	1 663 444,56 €
Action en faveur de la sécurité publique	1 804 815,00 €	3,29%	59 291,04 €	4,55%	82 079,40 €	92,17%	1 663 444,56 €
Dépenses de gestion courante du service périscolaire	3 821 676,79 €	3,29%	125 548,16 €	4,55%	173 802,26 €	92,17%	3 522 326,37 €
Dépenses de gestion courante du Kiosque	263 700,41 €	3,29%	8 662,98 €	4,55%	11 992,57 €	92,17%	243 044,86 €
Dépenses de gestion courante du service jeunesse	512 134,76 €	3,29%	16 824,44 €	4,55%	23 290,87 €	92,17%	472 019,45 €
Action en faveur de la jeunesse	4 597 511,96 €	3,29%	151 035,58 €	4,55%	209 085,70 €	92,17%	4 237 390,69 €
Dépenses de gestion courante du centre médico-social	1 081 846,41 €	3,29%	35 540,37 €	4,55%	49 200,22 €	92,17%	997 105,81 €
Action sociale	1 081 846,41 €	3,29%	35 540,37 €	4,55%	49 200,22 €	92,17%	997 105,81 €
Dépenses de gestion courante de la crèche Jane et Paulette Nardal (anciennement Bruyère)	891 637,30 €	3,29%	29 291,70 €	4,55%	40 549,89 €	92,17%	821 795,71 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Maya Angelou (anciennement Sentes)	874 113,92 €	3,29%	28 716,03 €	4,55%	39 752,96 €	92,17%	805 644,93 €
Dépenses de gestion courante du RAM	81 054,70 €	3,29%	2 662,78 €	4,55%	3 686,21 €	92,17%	74 705,72 €
Dépenses de gestion courante du multi-accueil Claudette Colvin	145 961,76 €	3,29%	4 795,08 €	4,55%	6 638,05 €	92,17%	134 528,63 €
Dépenses de gestion courante de Lieu d'accueil enfants parents	1 200,00 €	3,29%	39,42 €	4,55%	54,57 €	92,17%	1 106,00 €
Action en faveur des familles	1 993 967,68 €	3,29%	65 505,01 €	4,55%	90 681,68 €	92,17%	1 837 780,99 €
DEPENSES TOTALES	9 478 141,05 €	3,29%	311 372,00 €	4,55%	431 047,00 €	92,17%	8 735 722,05 €

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de séance

Lisa YAHIAOUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D123-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 15/06/2026

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.